31 août 2004

04.167
ad 04.033

Postulat du groupe radical

"Il faut éclairer d'abord et réformer ensuite". En route pour les réformes

Avec le 2e volet du désenchevêtrement, le gouvernement s'est donné les moyens d'ouvrir la voie à davantage de rationalisation (dixit rapport du Conseil d'Etat).

Plusieurs domaines étant désormais de la compétence exclusive du canton, cela représente des opportunités pour rationaliser, regrouper et réorganiser. Il devient dès lors possible de faire des économies d'échelle et de redéfinir les tâches et les priorités des secteurs cantonalisés.

Nous partageons la volonté d'économies exprimée par le Conseil d'Etat. Aussi, nous prions le gouvernement d'étudier, dans les plus brefs délais, les voies et moyens de mettre en œuvre son objectif financier dans les domaines qui sont l'objet du 2e volet du désenchevêtrement.

Signataires: R. Debély, B. Zumsteg, D. Cottier, J.-B. Wälti, M.-L. Béguin, R. Tanner, E. Berthet, P. Sandoz, M. Grossmann, B. Keller, J. Tschanz, F. Loeffel et A. Gerber.